

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

### MAISON SOUVERAINE :

Visite de S. A. S. le Prince Albert 1<sup>er</sup> à S. M. l'Impératrice Eugénie.

Dîner donné par S. A. S. le Prince en l'honneur de M. Massenet, membre de l'Institut de France.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Présence de S. A. S. le Prince Héritaire et de Mademoiselle de Valentinois au Concert classique.

Présence de S. A. S. le Prince Albert et de Mademoiselle de Valentinois à la répétition générale de Roma.

Fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie française. Société des Régates de Monaco.

Rapport de M. le Directeur du Service d'Hygiène.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

Tir aux Pigeons de Monte Carlo.

### LA VIE ARTISTIQUE :

La Saison d'Opéra : Ivan le Terrible ; Roma. Concerts.

## MAISON SOUVERAINE

Mercredi dernier, S. A. S. le Prince Souverain, accompagné du Capitaine de Juniac, Son officier d'ordonnance, a rendu visite à S. M. l'Impératrice Eugénie qui passe, comme chaque année, la saison d'hiver en Sa villa Cynos, au Cap-Martin.

Dimanche soir, S. A. S. le Prince Souverain a donné, en Son Palais, un grand dîner à l'occasion de la création de Roma et en l'honneur du Maître Massenet.

La table, ornée de corbeilles d'argent remplies de cyclamens blancs et de renoncules rouges, avait été dressée dans la salle à manger de marbre du Palais.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite M<sup>me</sup> J. Massenet et, à Sa gauche, M<sup>me</sup> Louis Mayer. M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de Sa Maison, avait à ses côtés M<sup>me</sup> Henri Cain-Guiraudon et M<sup>me</sup> Raoul Gunsbourg. Les autres convives étaient M<sup>lle</sup> Lucy Arbelle, M. et M<sup>me</sup> Léon Jehin, M. et M<sup>me</sup> Otto Lohse, M. et M<sup>me</sup> Auguste Germain, le Général anglais Townshend (qui est actuellement l'hôte de S. A. S. le Prince au Palais de Monaco), MM. Henri Cain, Raoul Gunsbourg, Muratore, Delmas, Noté, Fernand Bourgeat, Charles Formentin, Louis Schneider, Croze, Blavinac, Stoulig, Prod'homme, Corneau et Jules Michel, et, parmi les membres de la Maison princière, MM. Louis Mayer, Jaloustre, conseillers privés, d'Arodes et Bourée, aides de camp, Capitaine de Juniac, officier d'ordonnance, et Docteur Louët.

Au dessert, M. Raoul Gunsbourg s'est fait l'interprète des invités en présentant à Son Altesse leurs remerciements pour la protection éclairée qu'Elle accorde aux Sciences et aux Arts et en félicitant M. Massenet de sa nouvelle victoire.

L'illustre compositeur a répondu en termes émus à M. Gunsbourg dont il a fait l'éloge et s'est

associé à l'hommage rendu par celui-ci à S. A. S. le Prince.

Enfin, Son Altesse Sérénissime exprime, au milieu d'un respectueux silence, l'impression profonde qu'a produite sur Son cœur l'œuvre nouvelle de M. Massenet et formule le vœu que le Maître nous donne longtemps encore de nouvelles et semblables émotions.

Après ces paroles, les convives se sont rendus dans le grand salon où le café a été servi et où Son Altesse s'est entretenue, avec la plus gracieuse bienveillance, avec Ses invités.

A onze heures, le Prince a pris congé de Ses hôtes qui ont emporté de cette soirée le plus agréable souvenir.

## ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Jeudi dernier, S. A. S. le Prince Héritaire et Mademoiselle de Valentinois ont honoré de Leur présence le treizième Concert classique, dont la seconde partie était consacrée aux œuvres du maître Massenet.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de Mademoiselle de Valentinois, a tenu à manifester l'intérêt tout spécial qu'Il portait à l'œuvre nouvelle de M. Massenet en assistant vendredi à la répétition générale de Roma. D'assez nombreuses invitations avaient été lancées pour cette solennité artistique et l'on remarquait dans la salle les personnalités les plus en vue de la région ainsi que toutes les notabilités parisiennes du monde des arts et de la critique, venues dans la Principauté pour assister à cette sensationnelle création.

Ce public d'élite a fait à l'œuvre de l'illustre compositeur français un accueil enthousiaste.

La fête donnée, samedi dernier, par le Comité de bienfaisance de la Colonie Française, sous le Haut patronage de S. A. S. le Prince, a obtenu un vif succès dû, surtout, à l'attrait exceptionnel de la création d'une œuvre du maître Massenet, que l'écho des répétitions faisait prévoir comme l'une des plus heureuses de l'illustre compositeur.

On trouvera plus loin, sous la plume autorisée de notre collaborateur théâtral, l'appréciation des mérites de cet opéra tragique.

Nous ne pouvons ici que signaler l'aspect particulièrement brillant de la salle où l'on remarquait les uniformes des officiers français et italiens, ceux de l'escadre en ce moment à Villefranche, et ceux des officiers de la Maison de Son Altesse Sérénissime.

Les moindres places étaient occupées par les personnalités les plus en vue des Colonies étrangères et par les envoyés spéciaux des grands journaux du monde entier.

Dans la loge du Ministre d'Etat se trouvaient Son Excellence et M<sup>me</sup> Flach ; M. et M<sup>me</sup> La-

gouëlle ; M. et M<sup>me</sup> Charles de Castro ; le Général Colle, commandant la 29<sup>e</sup> division ; le Général Mélouis, gouverneur de Nice et le Général Jacquot.

La loge du Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer était occupée par M<sup>me</sup> Camille Blanc, M. et M<sup>me</sup> Comte-Offenbach et leurs invités.

Dans la loge obligeamment offerte par M. Wicht, se trouvaient l'Amiral et M<sup>me</sup> Moreaux, le Commandant et M<sup>me</sup> Dumesnil, le Commandant du cuirassé République et le Commandant du cuirassé Vérité.

Dans la loge réservée aux Maires de la Principauté avaient pris place : M. Rosset, consul d'Italie, et M<sup>me</sup> Rosset ; le Lieutenant-Colonel Galimberti, du 1<sup>er</sup> régiment de Bersaglieri en garnison à San Remo ; M. Bodo, sous-préfet à San Remo, représentant le Préfet de Port-Maurice ; le Colonel et M<sup>me</sup> Lemoël ; M. Doda, président du Comité de bienfaisance de la Colonie Italienne.

Les Officiers d'ordonnance des Officiers généraux de la marine et de l'armée occupaient les deux loges de M. Gunsbourg et de M. Jehin.

LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire, accompagnés de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison Princière ; de MM. Mayer et Jaloustre, Conseillers Privés ; du Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague et du Lieutenant de vaisseau Bourée, Aides de Camp ; du Capitaine de Juniac, Officier d'Ordonnance, et du Docteur Louët, ont été reçus, à Leur arrivée, par M. Vianès, consul général de France, et M<sup>me</sup> Vianès, et par M. le docteur Vivant, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française, auxquels s'étaient joints M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> de Joly, ainsi que les Membres du Comité.

L'Hymne Monégasque et la Marseillaise ont été jouées tour à tour et ont accueilli l'apparition du Prince Albert et du Prince Héritaire au balcon de Leur loge.

Le Prince Albert portait le Grand Cordon de la Légion d'Honneur et le Prince Héritaire le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles. La salle debout Leur a fait une respectueuse ovation.

La représentation s'est déroulée au milieu des applaudissements et des manifestations d'admiration les plus chaleureuses. De magnifiques gerbes de fleurs ont été offertes à M<sup>me</sup> Guiraudon, à M<sup>lle</sup> Kousnetzoff et à M<sup>lle</sup> Lucy Arbelle, dont l'interprétation a soulevé des bravos enthousiastes.

A la fin du dernier acte, des rappels sans fin forcent les interprètes à venir à plusieurs reprises saluer le public. Puis toute la salle se tourne en applaudissant vers la loge Princière d'où l'on sait que l'auteur assiste à la représentation de son œuvre. Le maître s'est longtemps dérobé à cette ovation. Mais, devant la persistance de la manifestation, S. A. S. le Prince est allé Lui-même chercher M. Massenet et l'a amené sur le devant de la loge. Les applaudissements redoublent tandis que le Prince serre chaleureusement les mains de

l'illustre musicien et Lui donne une affectueuse accolade.

Après la représentation, un bal très animé a eu lieu dans l'Atrium, somptueusement décoré et illuminé, et dans le premier salon. Interrompu un moment par le tirage de la tombola, il s'est prolongé jusqu'à près de 4 heures du matin.

A la suite d'une démarche de MM. Vatrican et Néri, président et vice-président de la Société des Régates, et membres démissionnaires du Conseil National, S. A. S. le Prince a bien voulu porter de 1.500 à 2.500 francs la subvention annuelle qu'il alloue à cette Société. Son Altesse enverra, en outre, un objet d'art comme prix.

## LE SERVICE D'HYGIÈNE DANS LA PRINCIPAUTÉ

M. le docteur Marsan, directeur du Service d'Hygiène, a établi, sur la situation de ses Services pendant le 4<sup>e</sup> trimestre 1911, un rapport très documenté dont il est intéressant d'extraire quelques passages. On y verra les améliorations réalisées dans ces derniers temps pour faire bénéficier la Principauté des plus récentes découvertes en matière d'hygiène et maintenir la réputation dont elle jouit justement au point de vue sanitaire.

Parlant d'abord du Service de Désinfection, M. le docteur Marsan s'exprime ainsi :

Le Poste de Désinfection, grâce aux crédits qui nous ont été accordés sur notre demande, a pu être muni du matériel nécessaire pour répondre à tous les desiderata et faire face à toutes les éventualités.

Les foyers épidémiques développés dans le courant de l'été en divers points, dont quelques-uns peu éloignés de notre pays, nous ont forcé à porter notre attention sur ce service de Désinfection dont le fonctionnement ne devait rien laisser à désirer.

C'est ainsi que nous avons fait l'acquisition d'une étuve démontable et transportable. Nous avons également acquis une nouvelle voiture servant à transporter les objets désinfectés en même temps que nous faisons remettre à neuf celle servant au transport des effets contaminés. L'équipement nécessaire aux désinfecteurs et celui indispensable au transport des objets de literie a été notablement augmenté.

Le local du poste de désinfection a été aménagé de façon plus conforme aux exigences de l'antisepsie et muni d'antiseptiques les plus variés. La chaudière actionnant l'étuve à désinfection, ayant été trouvée en mauvais état par l'Ingénieur contrôleur, a été aussitôt remplacée par une neuve.

A l'heure actuelle le matériel du poste de désinfection se compose :

- 1<sup>o</sup> D'une étuve fixe à vapeur sous pression (système Geneste-Hericher) ;
  - 2<sup>o</sup> D'une étuve fixe à vapeur de formol pour les objets délicats (système Gonin) ;
  - 3<sup>o</sup> D'une étuve démontable et transportable ;
  - 4<sup>o</sup> D'un pulvérisateur à sublimé ;
  - 5<sup>o</sup> D'un pulvérisateur à formol (système Hoton) ;
  - 6<sup>o</sup> De sacs et enveloppes nécessaires pour tous les objets de literie ;
  - 7<sup>o</sup> De deux voitures servant, l'une au transport des objets contaminés et l'autre à celui des effets désinfectés.
- Nous estimons donc que ce Service peut maintenant répondre à toutes les exigences.

Le Docteur Marsan s'occupe ensuite du Service de la Voirie et de l'Assainissement.

L'Inspecteur de ce Service, dit-il en dehors de sa besogne habituelle, a été chargé par nous, ainsi que nous le dirons, de plusieurs missions spéciales.

L'enlèvement des ordures ménagères fait l'objet de la part de l'Inspecteur de l'Assainissement d'une surveillance journalière.

Cette partie de l'hygiène urbaine, réglementée il y a deux ans, fonctionne actuellement de façon très satisfaisante. Dans le courant de 1911, de nouveaux tombereaux couverts ont été mis en usage, tous les véhicules employés à l'enlèvement sont maintenant d'un modèle uniforme, entièrement recouverts selon les desiderata de l'hygiène. Même ceux venant des Communes voisines et traversant la Principauté pour se rendre à l'usine d'incinération sont du type réglementaire. Une surveillance particulière est également exercée pour que les caisses à ordures soient d'un modèle uniforme et pour que le règlement les concernant soit strictement observé.

Nous avons chargé l'Inspecteur de l'Assainissement, dans ces derniers mois, de porter son attention sur l'état des fosses d'aisances existant encore dans la Principauté, de rechercher surtout celles présentant des surverses et

de nous signaler particulièrement toutes celles dont les surverses communiquaient avec un puits mort.

Nous avons la satisfaction de déclarer que, grâce à l'activité et au savoir faire de l'Inspecteur, un certain nombre de fosses ont déjà été supprimées et parmi celles-là quelques-unes qui étaient en communication avec un puisard.

Dans le courant de l'année, neuf fosses ont été supprimées à la Condamine, quatre à Monte Carlo et deux à Monaco. A Monaco-Ville, sept immeubles qui n'avaient même pas de cabinets d'aisance ont été reliés au tout-à-l'égout.

Une autre mission dont l'Inspecteur a été chargé est celle de veiller à l'application du règlement concernant les écuries. De nombreux procès-verbaux ont été dressés contre les propriétaires récalcitrants. Nous devons déclarer cependant qu'à l'heure actuelle la majorité des écuries existantes dans la Principauté ont été mises en conformité des prescriptions hygiéniques adoptées, à l'exception toutefois de Monaco-Ville pour lesquelles, étant donné les conditions spéciales où elles se trouvent, de nouvelles dispositions devront être prises par la Municipalité.

De leur côté, les agents contrôleurs ont eu pour mission dans le courant de l'été et durant ces derniers mois : 1<sup>o</sup> de visiter les caisses à eau des immeubles, car le mauvais état dans lequel elles se trouvent parfois constitue un danger pour la santé des locataires. Le manque de nettoyage et l'emploi de caisses non recouvertes ont donné lieu à plusieurs procès-verbaux ;

2<sup>o</sup> ils devaient exercer d'autre part une surveillance sur les puits, citernes réservoirs, etc.

Les Contrôleurs inspectent en outre les garnis au point de vue de l'hygiène et font les enquêtes à la suite des demandes de location de chambres meublées. Ils veillent également à l'application de l'Ordonnance concernant les nourrices, gardeuses, etc.

De plus, de concert avec l'Inspecteur, les Contrôleurs procèdent aux enquêtes concernant toutes les réclamations parvenant au Service d'Hygiène et fournissent les renseignements nécessaires pour le casier sanitaire des immeubles. Ils sont, en somme, pour le Service d'Hygiène des auxiliaires très utiles.

Passant à l'Inspection vétérinaire, le Docteur Marsan écrit :

Un des Services placés sous notre contrôle que nous avons voulu réorganiser cette année est celui de l'Inspection sanitaire vétérinaire.

A cet effet nous avons demandé et obtenu la nomination d'un vétérinaire sanitaire supplémentaire.

Il nous a été ainsi possible d'établir, de concert avec M. le Président de la Commission Intercommunale, de façon régulière, l'inspection des Abattoirs et des Marchés et d'organiser celle des viandes foraines par les vétérinaires, laquelle n'avait jamais été faite jusqu'à ce jour.

Comme il n'a pas encore été possible à la Municipalité, à cause de certaines difficultés, de fixer un seul centre de visite, les vétérinaires procèdent provisoirement aux inspections des viandes foraines, à chacune des gares, trois fois par jour.

L'inspection des viandes aux Abattoirs est faite journellement par un des vétérinaires sanitaires. Chacun d'eux visite en outre tous les matins un des Marchés.

Le Vétérinaire Inspecteur, de son côté, fait une des visites des viandes foraines à Monte Carlo ; il est, de plus, chargé des inspections spéciales des boucheries, charcuteries, vacheries, etc., selon les indications que nous lui donnons.

Le lait est soumis à une surveillance particulière, non seulement au moyen de prélèvements fréquents, mais aussi par les visites des vétérinaires concernant l'état sanitaire des animaux producteurs et l'hygiène des étables.

M. le Directeur du Service d'Hygiène passe ensuite en revue les diverses opérations auxquelles se livre le Laboratoire d'Analyses :

Le Laboratoire d'Analyses nous a prêté, dans le courant de cette année, le concours le plus actif.

Nous devons déclarer aussi que c'est avec le plus grand zèle que les deux chimistes MM. Bernin et Cordonnier se sont toujours acquittés des missions que nous leur avons confiées.

Le Docteur Marsan énumère les procédés employés pour dépister les fraudes des laitiers et l'active surveillance exercée sur leur commerce.

Mais, ajoute-t-il, pour éviter, dans la mesure du possible, que le lait ne devienne le véhicule du bacille de la tuberculose et de bien d'autres germes dangereux, rien ne vaut à notre avis la surveillance des animaux producteurs, la bonne hygiène des étables et des laiteries et la propreté de tous les ustensiles employés.

Aussi, non seulement nous tenons la main à ce que les vacheries de la Principauté soient soumises à une inspection régulière de la part des vétérinaires, mais nous exigeons également, au moins deux fois par an, des laitiers venant du dehors vendre leurs produits à

Monaco, qu'ils produisent un certificat sanitaire délivré par un vétérinaire inspecteur.

Le Directeur du Service d'Hygiène parle ensuite de la surveillance exercée sur les autres produits alimentaires et spécialement sur la qualité des eaux potables. Il écrit :

Les autres prélèvements ont porté, en dehors du lait, sur la plupart des produits alimentaires les plus importants.

L'emploi, pour l'étamage, d'étain renfermant des proportions exagérées de plomb, et l'usage de la céruse par les peintres, contrairement à l'Ordonnance, donnent lieu également à des analyses et à des poursuites, s'il y a lieu.

Pour l'eau, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, les analyses ont été surtout bactériologiques ; car ce sont celles qui sont les plus importantes.

Nous n'avons pas négligé cependant les analyses chimiques, principalement pour les eaux captées dans la Principauté ; car elles donnent lieu à des considérations très intéressantes comme on le verra plus loin.

L'eau de la Vésubie a été soumise à de nombreuses analyses. Le plus grand nombre ont été faites avant l'établissement de l'ozonisation. Mais depuis l'emploi de ce procédé de stérilisation, nous avons tenu à faire opérer le plus de prélèvements possible pour nous rendre compte des résultats obtenus.

En effet, depuis les premiers jours d'octobre, l'eau de la Vésubie distribuée à Monaco et dans les communes voisines est stérilisée par l'ozone dans une usine construite au col de Villefranche.

Assisté du Chimiste en chef de notre Laboratoire et d'un membre du Conseil National, nous avons visité en détail, le mois dernier, ce nouvel établissement. L'eau brute de la Vésubie est préalablement filtrée sur des bassins à sable situés à quelques centaines de mètres au-dessus de l'usine de l'ozonisation. Celle-ci, outre les machines génératrices d'électricité, comprend trois batteries de dix ozoneurs chacune. Lors de notre visite, une seule batterie fonctionnait et produisait l'air ozoné suffisant pour traiter 160 litres d'eau à la seconde, soit : 13.824<sup>m</sup> par jour.

Par l'emploi simultané de la deuxième batterie, l'usine peut stériliser 220 litres à la seconde, soit 18.908<sup>m</sup> par jour, quantité beaucoup supérieure à celle qui est actuellement nécessaire. La troisième batterie sert de batterie de secours. L'air ozoné produit dans les ozoneurs est aspiré et vient se mélanger intimement avec l'eau à traiter dans les émulseurs, colonnes ayant plus de cinq mètres de hauteur dans lesquelles s'opère la stérilisation.

En ce qui concerne les eaux de source, le Directeur du Service d'Hygiène est d'avis de les traiter par les rayons ultra-violetts :

Nous avons déjà, dit-il, eu l'occasion de dire pourquoi le système de stérilisation par les rayons ultra-violetts nous paraissait un moyen simple et pratique de traiter nos eaux. Point n'est besoin avec ce procédé d'usine compliquée, de machines nombreuses. L'installation d'Ivry, que nous avons tenu à visiter au mois d'octobre dernier, stérilise environ 2.000<sup>m</sup> par jour avec quatre pompes seulement.

Nous regrettons de ne pouvoir donner encore les résultats obtenus dans cette localité, car ils ne seront communiqués qu'à la fin des expériences.

Je tiens à indiquer cependant, en faveur des rayons ultra-violetts, le fait suivant :

La ville de Lunéville, qui faisait traiter jusqu'à ce jour ses eaux par l'ozone, lui substitue définitivement le procédé par les rayons ultra-violetts.

Le Docteur Marsan s'occupe ensuite du Service de la Statistique et il s'exprime ainsi :

Nous avons établi de nouveaux bulletins mensuels qui donneront chaque mois au Gouvernement et à la Municipalité les renseignements les plus complets, tant au point de vue démographique qu'au point de vue sanitaire. D'autres bulletins annuels compléteront les renseignements en donnant chaque année une idée d'ensemble concernant la natalité, la mortalité, les maladies contagieuses, etc.

S'appuyant sur les statistiques dressées par ses Services, M. le Docteur Marsan établit que les vaccinations gratuites faites, soit par le Service d'Hygiène, soit par les Médecins de la Ville, se sont élevées à 180 et qu'à la suite du règlement proposé par lui et approuvé par S. A. S. le Prince, le nombre des revaccinations après dix ans a augmenté dans de notables proportions.

Enfin les statistiques nous fournissent encore les renseignements suivants sur l'état sanitaire de la Principauté :

Le taux de la mortalité, d'après la population, peut être évalué pour notre pays à 13 pour 1.000 environ, alors qu'il est à peu près de 17 pour 1.000 pour la ville

de Nice et que la mortalité moyenne de la France est de 18 pour 1.000.

En 1911, les naissances dans notre pays ont de beaucoup dépassé les décès et, fait remarquable, il est à noter que pendant plusieurs mois le chiffre des naissances a été double de celui des décès.

En résumé, on peut déclarer que l'état sanitaire s'est montré très satisfaisant pendant toute l'année 1911 et que la mortalité générale ne s'est pas écartée de la normale.

Nous avons lieu de nous féliciter en outre de n'avoir eu à constater pendant l'année écoulée aucun cas de maladie cholériforme.

#### COUR D'APPEL

Dans son audience du 12 février 1912, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt suivant :

Appel, par G. D.-N.-C., né à Monaco, le 30 novembre 1885, se disant comptable, sans domicile fixe, d'un jugement correctionnel en date du 30 janvier 1912, qui l'a condamné à trois mois de prison, pour délit de vagabondage. Confirmé le jugement attaqué.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 13 février 1912, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

C. J.-B., maçon, né à Busca (Italie), le 26 mai 1871, demeurant à Monte Carlo, 50 francs d'amende, pour exercice de la profession de logeur sans autorisation ;

B. S., dit B., garçon d'écurie, originaire de Florence (Italie), ayant résidé en dernier lieu à la Condamine, actuellement sans domicile ni résidence connus, deux ans de prison et 50 francs d'amende (par défaut), pour vol et escroquerie ;

G. D., épouse B., marchande de poissons, née le 22 septembre 1890, à Peveragno (Italie), demeurant à la Condamine, 16 francs d'amende et confisqué la marchandise saisie, pour mise en vente de comestibles corrompus. Déclaré le mari civilement responsable ;

C. A., chauffeur, né le 8 décembre 1880, à Riom (Puy-de-Dôme), demeurant à Monte Carlo, 16 francs d'amende (pour chacune des deux infractions), pour infraction aux articles 6 et 9 de l'Ordonnance du 11 décembre 1901 sur les voitures automobiles (avec sursis) ;

S. F., cuisinier, né le 17 avril 1866, à Priveca (Italie), demeurant à la Condamine, 25 francs d'amende, pour coups et blessures volontaires ;

A. J.-B.-M., négociant, né le 29 avril 1872, au Broc (Alpes-Maritimes), demeurant à Beausoleil, 500 francs d'amende (par défaut), pour mise en vente d'une boisson falsifiée ;

R. G., employé d'hôtel, né le 10 mars 1880, à Modène (Italie), demeurant à Nice, trois mois de prison, pour vols simples ;

J. J.-H., âgé de 57 ans, antiquaire, demeurant à Paris, 50 francs d'amende, pour exercice illégal de la profession de marchand d'antiquités ;

D. C.-L., âgé de 70 ans, ci-devant administrateur de l'Hôtel de Paris, demeurant à Fontaine-le-Bourg (Seine-Inférieure), 50 francs d'amende, pour complicité dans l'exercice illégal de la profession de marchand d'antiquités. Débouté la partie civile de sa demande en dommages-intérêts.

#### TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Dimanche 11 février, le MATCH DES NATIONS à 27 m. a été gagné par le Prince Ph. de Caraman-Chimay, tuant 25 sur 27, et le Baron M. de Woot, tuant 21 sur 27, (Belgique), 46 points. Deuxièmes, le Comte Trauttmansdorff, 24 sur 25, et le Comte Zichy, 21 sur 27, (Autriche-Hongrie), 45 points. Troisièmes, Espagne, France et Italie, 41 points. Quatrième, Russie. Cinquième, Allemagne. Sixième, Amérique. Septième, Angleterre.

Lundi 12, cent trente-un tireurs ont pris part au PRIX DE MONTE CARLO (handicap). MM. J. Interdonato à 29 m. 1/2, tuant 17 sur 19, premier ; Sani à 20 m., tuant 16 sur 19, deuxième ; Pederzoli à 23 m., tuant 13 sur 14, troisième ; Comte A. de Fabbriotti à 27 m., tuant 11 sur 12, quatrième, partagent la somme de 16.485 francs. La médaille d'or au premier.

Mercredi 14, le PRIX DE BEAULIEU à 27 m. 1/2 a réuni 93 tireurs. MM. A. Thonier, Crozier et Bastien, tuant 10 sur 10, premiers, partagent 9.564 francs. M. Gleim, tuant 12 sur 14, quatrième, gagne 504 francs. — Poule au doublé gagnée par MM. Gleim, Comte de Lareinty-Tholozan et A. Amigues.

Jeudi 15, au PRIX DE L'HÔTEL DE PARIS (série), 88 tireurs. MM. Angulo à 26 m. 1/4, Locatelli à 24 m. et Lafite à 26 m. 1/4, tuant 13 sur 13, partagent les trois premières places. — Poule au doublé gagnée par M. Berselli.

Vendredi 16, cent un tireurs ont pris part au PRIX DES CHEVREUILLES (handicap). MM. Comte Pfeil à 24 m., Fazer à 23 m., Fadini à 27 m., Marquis Antinori à 24 m.,

Baron Schneider à 21 m., J. Interdonato à 30 m. 3/4, Comte Erdody à 23 m. et Plévins à 20 m., tuant 8 sur 8, premiers, partagent 10.756 francs.

Samedi 17, le PRIX DE L'HÔTEL MÉTROPOLE (série) a réuni 89 tireurs. MM. Fadini à 26 m. 1/4, tuant 17 sur 17, premier ; Crozier à 29 m., tuant 16 sur 17, deuxième ; Pellerin à 24 m., tuant 14 sur 15, troisième.

## LA VIE ARTISTIQUE

### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

#### Ivan le Terrible.

Lorsqu'après un certain nombre de mois écoulés, on réentend un ouvrage qui a séduit dans la verdure de sa nouveauté, il est toujours intéressant de contrôler ses premières impressions et de faire subir à son sentiment critique une sorte de révision salutaire. Car le temps, dans l'accomplissement de sa besogne d'implacable justice, dissipe les illusions, glace les enthousiasmes et remet toute chose au point.

Pour cette raison et pour d'autres encore, nous attendions avec curiosité la réapparition d'*Ivan le Terrible* sur le théâtre où le drame lyrique de M. Raoul Gunsbourg connut, jadis, les ivresses du triomphe.

L'impartialité nous oblige à constater que la reprise d'*Ivan le Terrible* ne nous a déçu en rien. Telle l'œuvre nous a semblé être, l'an passé, telle nous la retrouvons en cette saison, affirmant crânement ses aspirations vers une originalité despotique, prétendant être elle avec un autoritarisme violent et affichant des allures d'indépendance souveraine et dédaigneuse. Et nous nous expliquons sans peine que cet ouvrage de particulière saveur dramatique et musicale ait conquis rapidement ses lettres de grande naturalisation artistique à Paris.

Certes, *Ivan* n'a pas échappé à la commune loi qui régit les œuvres lyriques. Il lui a fallu passer sous les fourches caudines de la critique, essuyer l'inévitable bordée de plaisanteries et de méchancetés calculées, résister aux incompréhensions sincères ou perfides, et ne pas succomber sous le poids des exagérations d'amabilité, souvent plus dangereuses que les pires cruautés enveloppées dans les ouates de la politesse. Pourquoi, d'ailleurs, *Ivan* aurait-il bénéficié d'une impunité dont ne jouit jamais aucun ouvrage musical au pays d'élegant et spirituel débinage qu'est la France ? Et puis, vraiment, M. Gunsbourg, par la fierté décidée de son attitude, ne chercha guère à se concilier l'universelle indulgence. Il serait même malséant de lui reprocher d'avoir tenté de plaider les circonstances atténuantes en faveur de son terrible *Ivan*. Il a fait la part belle aux adversaires de son œuvre, joué la difficulté en dilettante, et si *Ivan* est sorti indemne de l'aventure, c'est que le gaillard, de complexion robuste, avait véritablement l'âme chevillée au corps.

Le public parisien, qui se pique d'éclectisme et professe pour l'ennui une horreur fort explicable et infiniment respectable, écoute le drame lyrique peu banal de M. Gunsbourg, avec toute son intelligente bonne foi, son instinct si sûr et son vif amour du théâtre et de la musique. Et, comme *Ivan le Terrible*, si malmené par quelques critiques, mais si favorablement accueilli par d'autres critiques d'une compétence, d'une autorité indiscutables, et salué joliment par un compliment flatteur du maître Massenet, comme *Ivan le Terrible*, loin de le laisser indifférent, le conquiert par sa concision, sa décision dramatique et par l'étrangeté, la sincérité colorée de sa musique, le public parisien ne lui ménagea pas ses bravos durant vingt-cinq soirées consécutives. Ce qui prouve que, malgré les déchainements d'airgeurs, l'œuvre réussit.

Ayant parlé abondamment d'*Ivan le Terrible*, au temps de son explosion, nous ne savons plus trop qu'en dire à présent. Est-il utile de répéter que le livret offre un rare attrait tragique, qu'il est d'une singulière et pittoresque violence de coloris et que M. Gunsbourg, à l'aide de courtes scènes angoissées de peur, a baigné dans une atmosphère de terreur l'effroyable figure du Tzar Ivan IV ? Est-il indispensable de rappeler qu'*Ivan* est tout le sujet du drame, qu'en lui réside l'intérêt principal et primordial de l'intrigue et qu'à côté de ce type solidement campé, peint à larges coups de pinceaux, taillé dans le granit de l'épouvante, les personnages de la pièce n'existent quasi pas et que l'action est rejetée à l'arrière plan ? Devons-nous reconnaître, une fois de plus, que le livret, où se rencontrent des trouvailles à la Shakespeare, est absolument remarquable ?

Faut-il constater encore que, dans la partition, les droits de la symphonie sont rigoureusement sacrifiés aux exigences scéniques ; que si la musique est d'expression parfois exaspérée, on ne peut la taxer de bavardage ; qu'elle emprunte son intensité d'impression à la double évocation des blancheurs désolées et frissonnantes des steppes moscovites et des

fracas bariolés des grouillements barbares ; qu'elle est saturée de mélancolie et de tumulte ; qu'elle ne craint pas l'excès, allant jusqu'à l'enluminure, quand c'est utile ; qu'elle aborde de front les situations les plus dramatiques, se mesure courageusement avec elles, et sort de la lutte avec honneur ; qu'enfin elle donne la sensation d'une image naïve et colossale où, de la bizarrerie des couleurs, de l'imprévu des rythmes, de la particularité mélodique, se détachent de primitifs tableaux de signification tranchée et que l'œuvre est attachante et d'une impétueuse pétulance de vie ?

Faut-il... ? Mais tenons-nous en là, pour ne pas verser davantage dans les insipidités du rabachage.

*Ivan le Terrible*, après avoir bravé bourrasques et ouragans, est debout et c'est le front ceint du laurier victorieux qu'il arpente maintenant la scène où il risqua ses premières notes et connut l'ineffable joie d'exister.

L'interprétation a subi d'importantes modifications. M. Bourbon succède à M. Chaliapine dans le personnage que le grand artiste russe vivait superbement dans la vérité du geste, de l'attitude et de la pensée. M. Bourbon, qui créa *Ivan* à Bruxelles et à Paris, a compris le rôle d'autre façon que M. Chaliapine. N'ayant ni la stature athlétique, ni l'extériorité souveraine de son génial camarade, il donne au Tzar féroce une physionomie toute autre. Comme il est toujours ridicule d'établir des comparaisons entre artistes ayant incarné un même rôle et que ces comparaisons sont sans portée — chaque spectateur étant maître de ses préférences — nous nous garderons bien d'opposer, en la circonstance, M. Bourbon à M. Chaliapine. MM. Rousselière, Allard, Delmas et Mme Carré, etc., recueillirent une ample moisson de bravos. On goûta énormément les danseuses du ballet russe. Et les chœurs et l'orchestre, si magistralement dirigé par M. Léon Jehin, furent dignes de tous les éloges.

Les décors d'une richesse de pittoresque inouïe et la mise en scène grouillante et intelligemment adaptée à l'œuvre servent grandement le drame lyrique de M. Raoul Gunsbourg.

#### Roma.

A l'heure actuelle, M. Massenet incarne si magnifiquement l'art musical français, occupe une telle place dans l'admiration mondiale, que l'apparition d'une œuvre de sa façon essentiellement personnelle constitue un événement d'un intérêt évident pour quiconque considère que la puissance du talent, le rayonnement des idées, la beauté s'affirmant dans la sensibilité et le charme et, aussi, le juste orgueil du bon renom artistique de la France, ne sont pas choses vaines.

M. Massenet, pour qui les années ne sont que des printemps, est resté d'une éblouissante et inlassable jeunesse. Les nombreux ouvrages qu'il a composés n'ont point tari la sève productrice qui bouillonne en lui. Et son inspiration, toujours dans sa fleur, continue à s'épancher exquisement dans une foule de partitions criblées de mélodies aux subtiles parfums.

Georges Sand disait de Chopin que sa création était « spontanée et miraculeuse ». N'étant pas dans le secret du travail de M. Massenet, nous ignorons si, chez lui, la création est spontanée ; il est certain qu'elle est miraculeuse. Alors que tant de compositeurs écrivent, Dieu sait après quels efforts ! de très rares œuvres férocement ennuyées, qu'un jour porte aux nues et que le lendemain précipite brutalement dans l'oubli, l'auteur glorieux de *Werther*, de *Manon*, de *Esclarmonde*, de *Jongleur de Notre-Dame*, etc. etc., ne cesse d'enrichir le patrimoine musical de sa patrie de compositions regorgeant d'invention, incendiées de passion, d'une adorable perfection de forme et d'un charme si souriant qu'en les écoutant on se prend à douter de l'absolue vérité du vers de Musset :

Les plus désespérés, sont les chants les plus beaux !

M. Massenet donne à tous le plus merveilleux exemple du labeur et de l'énergie. Son génie, fait de clarté et d'élégance, de nervosité éperdue et de sentiment raffiné, de goût, de fougueuse passion et de charme intense, hait la brume et fuit l'obscurité. L'œuvre entière de M. Massenet est un hymne de confiance et d'amour, exaltant délicieusement la vie et ce qui en est l'agrément et la consolation suprêmes : la femme. M. Massenet fut constamment heureux, sa musique est heureuse. Elle reflète les joies de son existence sans heurts, consacrée uniquement au culte de la musique, embellie de satisfactions et de triomphes.

Comme la Béatrice de Shakespeare, le maître aimé peut dire : « A l'heure où je vins au monde, une étoile dansait dans le ciel. »

Car M. Massenet naquit sous une brillante étoile.

\* \*

La musique de *Roma* est écrite sur un livret tiré de *Rome Vaincue* de M. Parodi, drame qui eut,

vers 1876, l'insigne bonheur de fournir à M<sup>me</sup> Sarah-Bernhardt l'occasion d'une création inoubliable et inoubliée. Œuvre de conscience dont l'honnêteté littéraire arriverait, peut-être, à figurer la grandeur, si les fortes pensées qui s'y trouvent en quantité suffisante étaient exprimées en noble langage, *Rome Vaincue* n'est que la mise en action dramatique de l'idée d'incommensurable orgueil qu'avaient les fils de Romulus à savoir que Rome ne peut, ne doit être vaincue que si un sacrilège a été commis envers les Dieux, par conséquent par la colère où la vengeance des immortels; — le peuple-roi défiant l'atteinte des hommes.

Pour présenter cette idée fondamentale avec toute l'ampleur et le relief nécessaires, M. Parodi choisit le moment de l'histoire où Annibal, à l'apogée de sa renommée militaire, vient d'écraser, à Cannes, l'armée romaine commandée par les consuls Paul-Emile et Varron.

La ville éternelle, en deuil à la nouvelle du désastre, est pleine de rumeurs. La terreur rode par les carrefours, les voies et les places de la cité en pleurs. Immédiatement, pontifes, sénateurs et citoyens se mettent à chercher les causes du malheur public. Une vestale ayant trahi ses vœux et oublié de remplir son office, tout est expliqué. Il faut frapper sans faiblesse, apaiser le courroux de Vesta en enterrant vive la coupable, et, ce sacrifice expiatoire accompli, Annibal verra sa victoire se tourner en défaite et Rome redeviendra invincible. M. Parodi, avec un sens du théâtre qu'on ne saurait trop louer, a su broder sur ce thème fécond une intrigue relativement concise qui ne manque ni d'intérêt scénique, ni d'émotion tragique et qui contient une scène véritablement poignante.

La vestale Opimia est nièce de Quintus Fabius Maximus, un de ces romains de l'antique roche dont le vieil Horace de Corneille fournit le type définitif; elle aime le tribun légionnaire Lentulus, héroïque soldat que la mort épargna à la bataille de Cannes. De plus, Opimia est la petite-fille de l'aveugle Posthumia qui la chérit infiniment. Ceci posé, la trame inventée par M. Parodi se déroule normalement.

Dès qu'il est reconnu et prouvé qu'Opimia a manqué à sa mission sacrée, la loi s'abat sur elle et la frappe de toute sa rigueur. Fabius souffre dans son âme stoïque de voir flétrir une descendante de sa race. Aidé d'un esclave Gaulois, lequel a deux fils combattant dans les rangs d'Annibal et ne rêve que l'abaissement de Rome, Lentulus décide Opimia à se soustraire au supplice et à fuir en sa compagnie; mais la Romaine, après un instant de féminine faiblesse, puise dans sa fierté native le courage du devoir. Elle subira sa peine et Rome sera sauvée. Posthumia se désole lamentablement, traîne sa vieillesse aveugle sur la terre mauvaise, ne reculant devant rien pour attendre chacun sur le sort de son enfant. Ses plaintes et ses cris ne trouvent pas d'échos.

Fabius, seul, a pitié de sa détresse :

Puisqu'il faut, que notre enfant périsse!  
Ma sœur! qu'on nous la prenne et qu'on l'ensevelisse,  
Mais morte!

POSTHUMIA.  
Morte?... oh! oui! mais comment?

FABIUS.  
Porte-lui ce poignard. Léve-toi;

POSTHUMIA.  
Donne.

Et au dernier acte, au champ scélérate, on voit l'aveugle chercher la place du cœur de sa petite-fille et y enfoncer le poignard, puis, quand elle a libéré celle qu'elle aime du fardeau de la vie, que tout le monde a fui épouvanté, elle se penche sur le tombeau où a été déposé le corps de sa chère petite: Opimia, ma fille, ouvre c'est ton aïeule!

Cet acte a de l'allure et produit gros effet.

Nous avons laissé de côté maints épisodes qui renforcent le dramatique de l'intrigue et préparent les coups de théâtre, pour nous en tenir à l'essentiel. Nous avons omis de parler du Souverain Pontife Lucius, observateur rigide des rites séculaires, que son humanité pousse à remettre entre les mains de Fabius le sort de sa nièce.

Nous avons à peine indiqué, en cours de récit, le personnage de Fabius, qui joue un rôle capital dans l'ouvrage, qui se distingue par la beauté de son caractère, et qui est en quelque sorte la conscience de l'œuvre. Nous n'avons dit qu'un mot de l'esclave Vestaepor, lequel se dévoue et risque sa vie pour satisfaire la haine qu'il a vouée aux Romains et que l'on voit surgir à tous les coins de l'action, l'œil étincelant de rage, l'anathème à la bouche, continuellement prêt à servir la cause sainte d'Annibal. Nous avons passé sous silence la personne du philosophe Ennius, indifférent à la marche de la pièce, mais qui a sa valeur en ce sens qu'Ennius incarne la raison tolérante et la pitié en face des cruautés de la superstition et des inflexibilités de la loi àprement défendues par Lucius et Fabius. Et le discours d'Ennius, répondant à Fabius, a de la vigueur :

Qui peut croire aujourd'hui que, pourvu qu'on enterre  
Toute vive une femme, on soumettra la terre?  
Si les vœux parjurés, les amours d'une enfant  
Ont teint du sang de Roma, Annibal triomphant:  
S'il a vaincu par elle et s'il n'a pour génie  
Que le crime incertain d'une vierge impunie,  
Emile ne fut pas plus sage que Varron,  
Le plus grand des héros est l'égal du poltron!  
Et pourquoi vous armer? Que servent des cohortes?  
La Vestale en mourant garantira vos portes;  
Sa tombe est un écueil où viendra naufrager  
Le superbe ennemi qui met Rome en danger.  
Tu peux dans le tombeau dormir en paix, Camille,  
C'est un prêtre aujourd'hui qui sauvera la ville.

Divers défauts mis à part (poésie rocailleuse, grossières chevilles s'enfonçant dans les lourdeurs du style, impropriétés de mots, tournures maladroites, cahotements de plusieurs scènes, apparitions et disparitions de personnages injustifiées), le drame de M. Parodi est loin d'être indifférent et conserve encore assez de force dramatique pour empoigner le public. Les parties excellentes font passer sur les faiblesses. Et puis, il y a le personnage de l'aveugle et le coup de théâtre célèbre qui détermina, jadis, le succès de la pièce. Et cela n'est pas à dédaigner.

\*\*

Le livret suit fort exactement la donnée du drame; nulle originale invention ne trouble la quiétude du sujet, n'entrave sa marche sûre. Et ce n'est pas parce qu'Opimia s'appelle Fausta, que Vestaepor s'est mué en Vestapor, qu'Ennius, Festus Metellus et Kaeso ont été bannis de l'action, ce n'est pas parce qu'on voit passer le corps de Paul Emile à la fin du premier acte, et, au commencement du troisième acte, évoluer des théories de filles peu vêtues sous prétexte de purification, ce n'est pas pour d'aussi minces détails que l'on est en droit d'affirmer que M. Cain a fait preuve d'une extrême audace. Le librettiste ne s'est permis aucune liberté déplacée. Son arrangement ne désorientait pas les gens qui connaissent le drame de M. Parodi. Tout y est en même place et, sauf le quatrième acte qui a élu domicile dans l'intérieur de la Curie de Tullus Hostilius au lieu de se contenter du cabinet du Souverain Pontife dans la maison royale (Regia), il n'y a pas une innovation à signaler. Si le livret de *Roma* est un canevas permettant la libre expansion lyrique, il n'est que juste de constater que M. Cain eut la modestie de s'effacer complètement derrière le véritable père de *Rome Vaincue*. En agissant ainsi, il a donné un exemple et une leçon aux librettistes sans respect qui tripataillent les œuvres illustres et qui ne rougissent pas d'y introduire des histoires de leur cru.

\*\*

La musique du nouvel « Opéra Tragique » de M. Massenet se plie avec une étonnante souplesse et un incroyable bonheur d'impression et d'expression aux injonctions dramatiques et poétiques du sujet.

Au 1<sup>er</sup> acte, ayant à proclamer la gloire de Rome, M. Massenet embouche l'héroïque trompette d'airain, appelant à son aide, pour peindre les révoltes, les abattements et les fiertés de la Cité auguste, les ressources multi-sonnantes de l'orchestre, renforcées des explosions chorales, traduisant en déclamation mélodique la splendeur des caractères. Cet acte, animé d'un beau souffle, plein de mouvements de foules et de vie pittoresque, a de la couleur et de l'accent, et forme un tout dramatique d'une fermeté d'exécution remarquable.

Au second acte, la musique dit la grâce des Vestales, drapées de pudeur en leurs voiles d'une blancheur de neige, indiquant d'une touche délicate l'idéale fraîcheur d'une petite âme candide s'accusant naïvement d'un crime imaginaire.

Au début du 3<sup>e</sup> acte, la symphonie célèbre, dans la féerie des instruments en émoi, et comme engourdis d'extase, la mystérieuse sérénité du Bois sacré étiarrant ses branches gonflées d'arômes sous un ciel empourpré des couleurs du couchant. Des rugissements de haine inquiètent la douce solennité du crépuscule, puis, avec la nuit, le charme d'amour prend possession de l'action, l'emparadisant de mélodie, et c'est une chaleureuse et tendre cantilène: « Soir admirable, je te salue », suivie d'un duo tumultueux et passionné, où Lentulus et Fausta, enfin réunis, s'étreignent avec frénésie et crient leurs désirs et leur félicité; et quand la voix du Gaulois vient se mêler aux voix enivrées des deux amants, alors le sentiment change, l'expression se charge de couleur plus violente, et le trio se clot dans un élan superbe.

Les deux derniers actes appartiennent à la tragédie pure et ne laissent pas reposer l'intérêt. Là, point de grâce, encore moins de carresses mélodiques, nul soupir galant, et vous cherchiez en vain à suivre dans l'orchestre un de ces délicieux et capricieux dessins rodant joliment parmi les cordes ou les flûtes. Ces deux actes, coupés par un magistral entr'acte vocal, qui se développe comme une belle tapisserie sonore, dégagent une grandiose impression dramatique en leur sévérité voulue. Les

chœurs y sont traités avec une sûreté et une ampleur stupéfiantes et le personnage de l'aveugle Posthumia, si émouvant en son humanité douloureuse, prend à la fin de la pièce un suprême relief tragique. D'ailleurs, ce personnage domine entièrement les deux derniers actes.

Une partition comme celle qui nous occupe pour l'instant ne se juge pas après une simple audition. Aussi, n'avons-nous pas la ridicule prétention d'en avoir donné une idée même approximative. Le certain c'est qu'il n'est pas à la portée du premier musicien venu d'écrire *Roma*...

Il nous paraît inutile de chanter davantage les louanges d'un maître aussi incontestable et aussi peu contesté que M. Massenet.

\*\*

L'interprétation de *Roma* est de tout premier ordre. Si M. Muratore, M<sup>mes</sup> Lucy Arbel et Kousnezoff, méritent d'être tirés hors de pair, ont droit à toutes les félicitations et justifient amplement l'enthousiasme qu'ils déchainèrent, M<sup>me</sup> Guiraudon (charmante en jeune Vestale), et M<sup>lles</sup> Peltier et Goussot et MM. Noté, Delmas, Clazure ont dépensé une telle somme de talent pour incarner, à la générale satisfaction, les différents rôles à eux confiés, qu'il convient de leur adresser de sincères compliments.

L'orchestre et son chef éminent, M. Léon Jehin, les chœurs se distinguèrent fort. Les décors furent une joie pour les yeux; celui du Bois sacré notamment est d'une tonalité poétique infiniment séduisante et reposante.

La mise en scène est adéquate à l'œuvre; elle aide à l'effet et renforce l'intensité dramatique, et, comme elle est luxueuse, vivante et non exempte de trouvailles, elle fait le plus grand honneur à l'intelligence artistique, au goût et au savoir de M. Raoul Gussnbourg.

*Roma* triompha splendidement sur la scène fortunée de Monte Carlo, qui vit naître la réputation de tant d'œuvres, aujourd'hui universellement consacrées.

André CORNEAU.

CONCERTS

La deuxième partie du concert de jeudi dernier était uniquement consacrée aux œuvres du maître Massenet. Elle comprenait l'ouverture de *Brunaire* où retentit l'écho des chants révolutionnaires et que soulève un souffle puissamment dramatique; la *Méditation de Thaïs* si justement fameuse qui fut pour M. Wagemans, le brillant violon solo de l'orchestre, l'occasion d'un succès considérable; les *Scènes Alsaciennes* dont on a longuement applaudi le riche coloris et l'inspiration dramatique; et enfin le célèbre *Divertissement des Erynnies* d'une couleur locale si brillante et d'un si intense mouvement.

Dans la première partie, l'orchestre a fait entendre la majestueuse ouverture des *Abencérages* de Cherubini et la *Symphonie en La majeur* ou *Symphonie Italienne* de Mendelssohn dont le caractère de gaieté et d'élégance a été vivement apprécié.

Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Monaco

Les créanciers de la faillite du sieur VICTOR BIROT sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances de la dite faillite aura lieu en la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice, à Monaco, le 5 mars prochain, à 2 heures et demie du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en chef : RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de fonds de Commerce (2<sup>e</sup> insertion)

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> LE BOUCHER, notaire à Monaco, le trois février mil neuf cent douze,

M. JEAN SOLERA, sellier bourrellier, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), rue des Violettes, maison Doda,

A vendu et cédé à M. AUGUSTE RAMBELLI, sellier carrossier, demeurant à La Condamine (Principauté de Monaco), rue du Rocher,

Le fonds de commerce de sellerie et bourrellerie que M. Solera exploitait à Monte Carlo (Principauté de Monaco) rue des Violettes, maison Doda.

Avis est donné aux créanciers de M. Jean Solera, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 20 février 1912. L. LE BOUCHER.